

CONTRAT DE BAIL

Entre le soussigné monsieur BALLO AHMED

Domicilié à DAKARAKRO en sa qualité de bailleur.

Et BALLO Abdoul AIT domicilié à
DAKARAKRO En sa qualité de locataire.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Monsieur BALLO AHMED Qui met
en location son local situé à DAKARAKRO du quartier
MARCHÉ A usage PROFESSIONNEL A
monsieur BALLO Abdoul AIT

Article 2

Le loyer mensuel est de 10.000

Article 3

Le bailleur est tenu de respecter l'engagement pris par lui ou son représentant

Article 4

Le présent contrat a une durée de Indéfinie
Renouvelable par tacite reconduction.

Article 5

Tout litige révélant du présent contrat fera l'objet d'un règlement à l'amiable
en cas d'impossibilité il sera porté devant les juridictions compétentes.

Article 6

Le présent contrat prend effet à compter du 01-01-2020

Le bailleur



Le locataire

